MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'un mini parc photovoltaïque d'une puissance de 999 kWc sur une parcelle communale de la commune de Dortan (01).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
FORCES MOTRICES DU GELON

Raison sociale
SAS FORCES MOTRICES DU GELON

N° SIRET
7 6 5 2 0 0 5 2 2 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)
SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
CONVERT

Prénom(s)
JOSEPH

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30°	Installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc et inférieure à 1000 kWc

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de mini-centrale photovoltaïque se situe sur la commune de Dortan entre les lieux-dits « Vouais » et « Sénissiat ». La zone d'étude est bordée au nord par une ligne électrique 20 kV d'Enedis, à l'ouest et au sud par des parcelles agricoles et à l'Est par le hameau de « Vouais ».

Le projet prend place au sein d'une ancienne parcelle agricole, historiquement exploitée à vocation pastorale ou de pâturage. Suite au caractère rocailleux de la parcelle, elle a été progressivement abandonnée. Depuis, le développement d'une végétation spontanée a pris place, sous la forme d'un taillis. Le taillis n'est pas soumis à autorisation de défrichement par la DDT.

L'idée du projet est de proposer une reconquête pastorale de la parcelle en prévoyant la réouverture de cette parcelle afin de permettre à un éleveur ovin de profiter d'une parcelle de pâturage supplémentaire.

Nous joignons une annexe de présentation plus détaillée sur le projet.

4.2 Objectifs du projet

Le projet prévoit la production d'environ 1200 MWh d'énergie renouvelable par an, soit l'équivalent de la consommation d'environ 900 personnes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La durée du chantier est estimée entre 3 et 5 mois.

1ère étape : Préparation du terrain.

2ème étape : mise en place du réseau électrique

3ème étape : installation des tables et des modules photovoltaïques. Les pieux battus seront installés à l'aide de sonnettes de battages, technique peu impactante pour le terrain. Les panneaux seront vissés sur les structures avec un espacement de 2 cm pour permettre l'écoulement des eaux de pluies.

4ème étape : installation du poste de livraison, câblage et raccordement électrique.

Le porteur de projet s'engage à la réalisation d'un chantier vert avec la volonté de réduire l'impact du chantier sur l'environnement en limitant les pollutions et en limitant la quantité de déchets émis.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La centrale photovoltaïque est prévue pour être exploitée pendant une durée de 30 ans. Le démantèlement et la remise en état à l'état initial est prévue après la phase d'exploitation.

La centrale photovoltaïque sera exploitée par un suivi à distance. Trois à quatre passages annuels seront nécessaires dans le cadre d'une maintenance préventive.

L'électricité est destinée à être injectée sur le réseau.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration préalable (DP)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise clôturée. Puissance de la centrale.. Hauteur min et max des modules Taux d'emprises libres Linéaire de clôture	1,19 ha 999 kWc 1,2 m / 2,9 m 65 % 570m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : CHEMIN RURAL DE SENISSIAT

Lieu-dit : VOUAIS

Localité : DORTAN

Code postal : 0 1 5 9 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 0 5 ° 3 9 ' 0 9 " 6 Lat. : 4 6 ° 1 8 ' 2 0 " 6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme intercommunal applicable. Projet situé en zone Naturelle avec autorisation des équipements d'intérêts publics.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	En dehors d'une ZNIEFF , les plus proches sont : - Type 1 « Tourbière du Comte » à environ 650m ; - Type 1 « Bas-Marais de la Léchère du Dard » à environ 1,4 km ; - Type 1 « Pelouses sèches et bas-marais de Dortan » à environ 1,3 km ; - Type 1 « Château de Dortan » à 1,3 km ; - Type 1 « Pelouses sèches du Magouillat » à 2,4 km ;
En zone de montagne ?	☑	☐	Commune soumises à la loi Montagne. Projet situé en continuité de l'urbanisation existante.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Le site d'étude n'est compris dans aucun APPB. Le plus proche « Protection des oiseaux rupestres » est située à environ 2,2 km à l'ouest du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Pas de parc national à proximité. Le site d'étude ne se trouve dans aucun périmètre de Réserve Naturelle Régionale ou Nationale. La plus proche est située à environ 4km au sud-est, à savoir « Récif fossile de Marchon - Christian Gourrat ». Le site d'étude se situe à l'intérieur du parc naturel régional du Haut-Jura

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	Le projet de parc photovoltaïque n'engendre pas de nuisance sonores supplémentaires.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Aucun bien Unesco dans un rayon minimum de 15 km autour du projet. Aucun site patrimonial remarquable ne se situe dans un rayon minimum de 15 km autour du projet. Monuments historiques les plus proches : Château, parc et jardin de Dortan à environ 780m l'Eglise St Laurent à Arbent à 2,5 km
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Pas de zones humides identifiées sur la parcelle selon les inventaires départementaux.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	PPR Inondations et crues torrentielles applicable sur la commune de Dortan.
	☑	☐	Zone d'étude située en dehors des zones à enjeux.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	En dehors d'une zone de captage.
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Le site inscrit du « Château de Dortan, son parc et ses jardins » est situé à environ 780m de la zone du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Zone d'étude située en dehors d'une Natura 2000, les plus proches sont : - ZSC et ZPS « Petite Montagne du Jura » à 3,5 km du projet ; - ZSC et ZPS « Vallée de la Bienne, du Tacon et du Flumen » à 2 km du projet ; - ZSC « Forêts, corniches calcaires, ruisseaux et marais de Vulvoz à Viry » à 4,8 km du projet.
D'un site classé ?	☐	☑	Aucun site classé dans un rayon de 5km minimum autour du projet. .

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu en phase de construction ou en phase d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Aucun drainages ni modification des masses d'eau souterraines n'est prévue. Le projet de parc solaire ne modifiera pas les conditions d'écoulement et d'infiltration des eaux. Les panneaux seront espacés entre eux de 2 cm et un espacement de 6m entre les rangées permettant aux eaux pluviales de continuer à s'infiltrer naturellement dans les sols des parcelles.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Les seuls travaux de décaissement concernent le poste de livraison et la tranchée de passage des câbles.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Aucun matériaux ne seront extraits du site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet n'a pas besoin d'alimentation en eau potable ou d'assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Nous pensons que le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations pour la biodiversité existante. Le projet de parc photovoltaïque au sol ne vient pas impacter l'environnement de manière défavorable. Nous joignons une note en annexe.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Au regard de l'éloignement du projet vis-à-vis des sites Natura 2000 et de l'absence de lien écologique entre ceux-ci, aucune incidence à prévoir. Le projet photovoltaïque n'engendrerait pas d'impacts supplémentaires sur une espèce ou un habitat inscrit au formulaire standard de données du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le but du projet est de redonner une vocation agricole à la parcelle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	Aucun risque de mouvement de terrain ou de cavités souterraines. Pas de risque inondation. Pas de risque de glissement de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Seulement en phase chantier, le trafic se limitera à la livraison des engins et du matériel (structures, modules, poste de livraison, équipements électriques).
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Durant la phase chantier, des émissions sonores typiques des chantiers de BTP seront présentes. En dehors de cette phase, les sources de bruits sont non significatives.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet photovoltaïque représente une emprise surfacique d'environ 1,2 ha. Les tables auront une hauteur inférieure à 3m et la clôture 2m de haut. Le projet veillera à s'implanter sur le relief existant, préservant ainsi la topographie, sans rupture avec le paysage environnant. Les boisements et taillis périphériques seront conservés. Tous ces éléments font que le site sera très discret dans son environnement, sans gêne ni visibilité pour le patrimoine historique et notamment le château de Dortan.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	La parcelle n'est pas utilisée. Le projet va permettre une diminution du risque incendie et une reconquête pastorale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Nous joignons une note détaillant les mesures mises en places :

ME1 : choix d'un site à partir d'une analyse multicritères faite à l'échelle de la commune - foncier communal
ME2 : évitement des zones de pelouses sèches
MR1 : mise en place d'un volet agricole
MR2 : milieux similaires existant au nord de la zone d'étude
MR3 : chantier qui se déroule entre novembre et février
MR4 : Réduction des effets du chantier sur la santé, l'environnement et la sécurité.
MR5 : espacement important entre les rangées de tables PV
MR6 : Conservation d'une trame végétale sur tout le pourtour de l'installation permettant de limiter l'impact visuel du projet et de maintenir un corridor de biodiversité.
MR7 : gestion des éventuelles espèces invasives
MR8 : mise en place de nichoirs pour l'avifaune nicheuse commune
MR9 : Passages petites faunes terrestres dans la clôture
MR10 : absence d'éclairage du site
MR11 : pose d'une barrière anti-reptile
MR12 : création de murgiers et de tas de bois afin de favoriser la présence d'abris et de zones refuges pour la faune

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La présente note a pour objectif de démontrer la prise en compte d'une démarche itérative afin d'identifier le site au moindre enjeu sur la commune de Dortan. Le projet proposé correspond à la solution de moindre impact environnemental. Le choix de développer un projet à cet emplacement fait suite à une forte volonté communale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Annexe de présentation du projet	☑
2	Plan de synthèse des contraintes environnementales du site	☑
3	Plan de synthèse des contraintes patrimoniales du site	☑
4	Plan de raccordement prévisionnel du projet.	☑
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom CONVERT

Prénom JOSEPH

Qualité du signataire DIRECTEUR

À VALGELON LA ROCHETTE

Fait le 0 3 / 0 3 / 2 0 2 5

Signature du (des) demandeur(s)